



OFFICE FÉDÉRAL DE L'INDUSTRIE
DES ARTS ET MÉTIERS ET DU TRAVAIL
LE DIRECTEUR

Berne, le 24 juin 1983

ESP-2.10.5-az/ca

PAR COURRIER

Monsieur Pierre Cuénoud
Ambassadeur de Suisse
en Espagne

Madrid

an	SBZ	KT	REF	HO	(a/a)
Datum	27.6.83	28/6	28		
Visa	✓	ELF	✓	✓	✓
EDA	27.06.83			15	
Ref.	A. B. 41. 11. E. 1.				

Relations bilatérales avec l'Espagne
dans le domaine de la main-d'oeuvre

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai bien reçu votre communication rapide du 22 juin dernier et vous en remercie. C'est bien volontiers que je vous fais part de l'état de la situation en ce qui concerne nos relations bilatérales avec l'Espagne dans le domaine de la main-d'oeuvre.

Depuis un certain temps, environ depuis 1979, l'Espagne envisage de demander la convocation de la Commission mixte hispano-suisse instituée par l'Accord du 2 mars 1961 sur l'engagement de travailleurs espagnols en vue d'un emploi en Suisse.

Ces derniers deux à trois mois, l'affaire semble se préciser. Le Ministère espagnol du travail m'a récemment invité à me rendre en Espagne pour discuter de cette question. J'ai décliné cette invitation. Le 3 juin dernier,

./.

Dodis



j'ai reçu une lettre de la Direction générale de l'émigration souhaitant une rencontre à Berne, le 9 juin, de deux délégations. J'ai évidemment refusé et fait savoir aux autorités espagnoles qu'un contact informel à l'occasion de la 69e session de la Conférence internationale du Travail était préférable.

L'Office fédéral des étrangers et le Département fédéral des affaires étrangères étaient informés de cette situation.

Le mardi 7 juin 1983, j'ai eu un bref entretien avec le Ministre espagnol du travail, dans les pas perdus du Palais des Nations, en présence de la Directrice de l'Institut espagnol d'émigration et de Monsieur André Zenger, chef du Service des affaires internationales de mon Office. Nous ne sommes naturellement pas du tout entrés en matière quant au fond et il a été convenu qu'une éventuelle réunion de la Commission mixte ne pourrait en aucun cas avoir lieu cette année encore. J'ai aussi relevé que conformément à l'Accord hispano-suisse de 1961, la Suisse était prête en principe à accepter une demande dans ce sens des autorités espagnoles, mais qu'une telle réunion devait évidemment faire l'objet d'une préparation minutieuse. A ce sujet, j'ai souhaité que les éventuels desiderata espagnols nous parviennent à la fin de l'année seulement. Le Ministre J. Almunia s'est déclaré d'accord avec cette manière de voir les choses.

A ma grande surprise, en lisant "24 Heures" du mardi 7 juin (jour même de mon entretien à Genève ...!), j'ai constaté que pour la deuxième fois en moins d'un mois une fuite avait eu lieu (préméditée ?) du côté espagnol, alors qu'il avait été expressément convenu qu'une certaine discrétion était de mise.

Vu les circonstances, j'ai eu un entretien avec Monsieur Alfonso de La Serna, Ambassadeur, représentant permanent de l'Espagne près les organisations internationales à Genève, qui était également délégué gouvernemental de l'Espagne à la Conférence internationale du Travail qui vient de s'achever. Je lui ai exprimé ma surprise et ma déception quant à la difficulté de pouvoir garder une certaine confidentialité et de ne pouvoir maintenir ainsi les rapports de confiance indispensables dans des affaires de cette nature. Je l'ai prié de transmettre ma réaction au Ministère espagnol du travail en lui signifiant que ces circonstances nous incitaient dès lors à une plus grande retenue quant à la convocation éventuelle, au début de l'année prochaine, de la Commission mixte hispano-suisse.

Depuis lors, je n'ai plus eu de contact avec des représentants espagnols. Je ne manquerai évidemment pas de vous tenir au courant de l'évolution éventuelle des choses.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

sig. Bonny

(Copie pour information à :

- | Département fédéral des affaires étrangères,
| Division politique I
- Monsieur P. Triponez)